

Déclaration des revenus de 2025 : les dates clés à retenir



© 2026 Les Echos Publishing

Comme chaque année, vous devrez bientôt souscrire une déclaration d'ensemble de vos revenus (n° 2042 et annexes) auprès du service des impôts. À ce titre, le calendrier de la déclaration des revenus de 2025, à effectuer au printemps 2026, a été dévoilé par l'administration fiscale.

Les dates limites de déclaration

Les contribuables doivent, en principe, déclarer leurs revenus par internet, et ce jusqu'à une date limite qui varie selon leur lieu de résidence. Cette date est ainsi fixée au :

- jeudi 21 mai 2026 pour les départements n° 01 à 19 et les non-résidents ;
- jeudi 28 mai 2026 pour les départements n° 20 à 54 ;
- jeudi 4 juin 2026 pour les départements n° 55 à 974/976.

Précision : les contribuables dont la valeur du patrimoine immobilier taxable au 1^{er} janvier 2026 excède 1,3 M€, et qui sont donc redevables de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), doivent indiquer le détail et l'estimation des biens composant ce patrimoine sur une déclaration spécifique n° 2042-IFI, souscrite avec la déclaration de revenus.

Le service de déclaration en ligne a d'ores et déjà ouvert ses portes, sur le site impots.gouv.fr. Pour rappel, l'accès à votre espace Finances publiques nécessite désormais une double authentification.

En pratique : une fois la déclaration en ligne effectuée, un « avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu » est immédiatement mis à votre disposition. L'avis d'imposition définitif sera, quant à lui, automatiquement mis en ligne, dans votre espace Finances publiques, au cours de l'été prochain. En effet, désormais, cet avis n'est plus envoyé par courrier, sauf option contraire formulée lors de votre déclaration.

Pour les contribuables encore autorisés à déclarer leurs revenus en version papier, car ils n'ont pas de connexion internet par exemple, le délai de dépôt de leur déclaration expire le mardi 19 mai 2026.

www.impots.gouv.fr

© 2026 Les Echos Publishing